



ANNEXE 2 - GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES POUR LE COMITE DE SELECTION

CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ? (pour le 15/4/2022 max).	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ? (soit une entité juridique reconnue comme personne morale soit une association de fait ou un comité sans personnalité juridique mais avec au min. 5 citoyens domiciliés sur la commune)	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ?		
OU	OUI	NON
Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Hotton et le représentant identifié ?		
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement, soit sur une propriété communale ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ? Autrement dit, est-ce que le projet est pérenne dans le temps <u>et</u> est-ce qu'il répond à au moins un des 17 objectifs du Développement durable ci-dessous et lequel ? Merci d'entourer l'objectif (Description reprise sur le site www.developpementdurable.wallonie.be) ?		



OUI

NON

7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 50% du budget total investi annuellement par la Commune ?	OUI	NON
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON
10. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?	OUI	NON
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR ci-dessous ? <i>Cochez les cases quand le projet répond à l'objectif</i>		
☐ Objectif 1 : Maintenir l'offre pré scolaire, extrascolaire et scolaire de qualité		
☐ Objectif 2 : Renforcer les actions en faveur du bien-être des aînés et impliquer ceux-ci dans la mise en place de services et d'échanges		
☐ Objectif 3 : Améliorer la sécurité routière et poursuivre le développement des alternatives à la voiture individuelle et de l'intermodalité		
☐ Objectif 4 : Travailler l'amélioration du logement		
☐ Objectif 5 : Stimuler l'implication des + de 12 ans dans la vie locale		
☐ Objectif 6 : Soutenir les secteurs associatifs, culturel et sportif		
☐ Objectif 7 : Encourager les initiatives citoyennes et stimuler les échanges entre habitants	OUI	NON
☐ Objectif 8 : Poursuivre la protection et la valorisation de la naturalité		
☐ Objectif 9 : Œuvrer pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics		
☐ Objectif 10 : Favoriser la création, la dynamisation et le maintien des activités commerciales, entrepreneuriales		
☐ Objectif 11 : Soutenir l'agriculture locale		
☐ Objectif 12 : Encourager les synergies entre les acteurs de l'économie locale et de l'emploi		
☐ Objectif 13 : Fédérer les acteurs afin de renforcer l'attractivité touristique de Hotton		
☐ Objectif 14 : Diminuer la consommation énergétique de Hotton		
☐ Objectif 15 : Favoriser la production d'énergies renouvelables		

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de **OUI**, aux questions posées ci-dessus.